



## Contestation et annulation d'une contravention

-----  
Par Françoise

Bonjour,

Je viens de recevoir dans ma boîte aux lettres une amende au "nom de mon fils" majorée. Le montant est de 375 ?.

1- Il n'a jamais reçu la 1<sup>ère</sup> amende

2- Il y a une erreur d'orthographe dans le nom de famille et son prénom. 1 consonne est différente dans son nom et une voyelle est différente dans son prénom. c'est peut être pour ça qu'il n'a pas reçu la 1<sup>ère</sup> amende.

Est ce que cet erreur peut invalider cette amende ?

si OUI, comment faire ?

Si NON, quel est mon recours pour qu'elle soit sans majoration.

MERCI pour vos réponses.

Françoise